

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 23 novembre 2020

Le 23 novembre 2020 à 18 H 00,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 17 novembre 2020, s'est rassemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur David QUEIROS, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Brahim CHERAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Motion de soutien humanitaire en faveur des victimes du Haut-Karabagh.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

SOUHAITE

Favoriser les actions qui assurent la protection des populations, la sécurité de ses habitants et des déplacés.

DECIDE

De verser une aide d'urgence de 2000 euros à la Croix Bleue des Arméniens de France - section Ani de Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (38 voix)

2. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Le Maire,

Dans le cadre de la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, informe l'assemblée délibérante des décisions suivantes :

N°	OBJET	DATE de réception en Préfecture
2020_78	Requête de Mme Jennifer CHAKER : Désignation de la SCP d'Avocats FESSLER JORQUERA CAVAILLES pour défendre les intérêts de la Ville de Saint-Martin-d'Hères auprès du Tribunal Administratif de Grenoble	17/09/2020
2020_79	Culture – Mon Ciné dans le cadre de l'appel à projets Médiations du cinéma : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône- Alpes, au titre de l'année 2021	21/09/2020
2020_80	Culture – Mon Ciné : dans le cadre l'appel à projet de coopération internationale Sénégal 2020 mis en œuvre par la direction de la culture et du patrimoine du département de l'Isère, au titre de l'année 2021	30/09/2020
2020_81	Travaux d'aménagement des espaces extérieurs Champberton : signature de l'avenant n°1 au lot n°1 terrassement-réseaux	8/10/2020
2020_82	Travaux d'aménagement des espaces extérieurs Champberton : signature de l'avenant n°1 au lot n°2 revêtement de surface	8/10/2020
2020_83	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour la gestion des restaurants scolaires de la ville de Saint-Martin-d' Hères - Mise en place du paiement par CESU à compter du 1 ^{er} septembre 2020.	20/10/2020
2020_84	Vérification et maintenance des équipements de lutte contre l'incendie et des systèmes d'éclairage de sécurité dans les bâtiments communaux	5/10/2020
2020_85	Culture – Actions d'éducation artistique et culturelle à dominante jeunes (0-25 ans) : demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes – D.R.A.C. (Etat) pour l'année scolaire 2020-2021	8/10/2020
2020_86	Culture – Espace Vallès : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes– D.R.A.C. (Etat) pour le programme d'activités de la Galerie municipale d'art contemporain Espace Vallès au titre de l'année 2021	8/10/2020
2020_87	Culture – Espace Vallès : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la diffusion et la sensibilisation à l'art contemporain par la Galerie municipale Espace Vallès au titre de sa programmation 2021	8/10/2020
2020_88	Culture – Espace Vallès : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la diffusion et la sensibilisation à l'art contemporain par la Galerie municipale Espace Vallès au titre de sa programmation 2021	8/10/2020
2020_89	Culture – Aides territorialisées aux projets culturels : Demande de	8/10/2020

	subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2021	
2020_90	Culture – CRC Centre Erik Satie : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de l'année 2021 pour le CRC Centre Erik Satie	12/10/2020
2020_91	Travaux d'aménagement de la place P. Picasso et du secteur Grappe / Labourbe : - signature du marché n° 202025-01 - lot n° 1 : Voirie Réseaux Divers - signature du marché n° 202025-02 - lot n° 2 : Eclairage public12/10/20	16/10/2020
2020_92	Convention de mise à disposition d'une maison située au 21 rue du Docteur Roux	20/10/2020
2020_93	Signature des marchés de formations dans le domaine de la sécurité au travail	15/10/2020

3. Rapport d'orientations budgétaires pour 2021 : présentation et débat.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

PREND ACTE

De la tenue de ce débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

APPROUVE

Les orientations budgétaires.

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
7 voix contre*

4. Décision modificative n°3 du Budget Principal : transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget principal de l'exercice 2020, tels que présentés ci-dessous et dans les tableaux II A1, II A2 et II A3 joints :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	-259 700,13 €
012 Charges de personnel	-45 509,00 €
65 Autres charges de gestion courante	21 075,55 €
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €
68 Provisions	
014 Atténuation de produits	
SOUS-TOTAL DRF	-274 133,58 €
042 Dotation aux amortissements	
023 Virement à la section d'investissement	-251 734,71 €
TOTAL DF	-525 868,29 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	-561 658,46 €
73 Impôts et taxes	-88 070,00 €
74 Dotations, subventions	127 288,00 €
75 Autres produits de gestion courante	-3 427,83 €
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
SOUS TOTAL RRF	-525 868,29 €
042 Dotation aux amortissements	
TOTAL RF	-525 868,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 Déficit antérieur reporté d'investissement	
040 Dotation aux amortissements	
041 Opérations patrimoniales	
Restes à réaliser reportés	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
20 Immobilisations incorporelles	-10 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	-165 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	175 000,00 €
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
TOTAL DI	0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 Excédent antérieur reporté d'investissement	
040 Dotation aux amortissements	
041 Opérations patrimoniales	
021 Virement de la section de fonctionnement	-251 734,71 €
024 Produits des cessions	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunt d'équilibre	251 734,71 €
27 Produits financiers	
TOTAL RI	0,00 €

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

5. Décision modificative n°2 du Budget annexe du Cinéma : transferts et ouvertures de crédits sur exercice 2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

D'effectuer des transferts et ouvertures de crédits venant modifier les équilibres du budget annexe Cinéma de l'exercice 2020, tels que présentés ci-dessous et dans les tableaux II A1, II A2 et II A3 joints :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	-23 553,00 €
012 Charges de personnel	
65 Autres charges de gestion courante	
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
68 Provisions	
014 Atténuation de produits	
SOUS-TOTAL DRF	-23 553,00 €
042 Dotation aux amortissements	
023 Virement à la section d'investissement	-11 947,00 €
TOTAL DF	-35 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	
013 Atténuation de charges	
70 Produits des services	-31 944,00 €
73 Impôts et taxes	
74 Dotations, subventions	
75 Autres produits de gestion courante	-3 556,00 €
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
SOUS TOTAL RRF	-35 500,00 €
042 Dotation aux amortissements	
TOTAL RF	-35 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001 Déficit antérieur reporté d'investissement	
040 Dotation aux amortissements	
041 Opérations patrimoniales	
Restes à réaliser reportés	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
20 Immobilisations incorporelles	
204 Subventions d'équipement versées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
TOTAL DI	0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 Excédent antérieur reporté d'investissement	
040 Dotation aux amortissements	
041 Opérations patrimoniales	
021 Virement de la section de fonctionnement	-11 947,00 €
024 Produits des cessions	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunt d'équilibre	11 947,00 €
27 Produits financiers	
TOTAL RI	0,00 €

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

6. Budget principal : taxes et produits irrécouvrables 2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

D'admettre en irrécouvrables les produits dont le montant s'élève à 23 762,98 € concernant les exercices suivants 2009 à 2020.

DIT

Que la dépense sera imputée sur le budget principal 2020 :

1. à l'article 6541 (Créances admises en non-valeur) pour un montant de 20 659,92 €
2. à l'article 6542 (Effacement de dettes) pour un montant de 3 103,06 €.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

7. **Projet de rénovation et de réhabilitation de la résidence autonomie Pierre Sébard. Actualisation du plan de financement et demande de soutien financier au Conseil départemental.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

A ce stade, le projet d'investissement mis à jour et présenté dans le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental, pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 3 793 963,46 euros HT (soit 4 552 756,15 euros TTC) sur un montant total d'investissement de l'opération chiffré à 4 548 807,80 euros HT avec acquisition foncière (soit 5 398 569,36 euros TTC avec acquisition foncière) :

Coût	HT	TTC (avec TVA à 20 %)
Travaux	3 793 963,46 €	4 552 756,15 €
Prestations intellectuelles et contrôles techniques et coordination sécurité et réseaux et divers	445 831,40 €	534 997,68 €
Assurances	37 939,63 € (Fonctionnement)	45 527,56 € (Fonctionnement)
Provision pour divers aléas		
Provisions pour révisions	9 012,94 €	10 815,53 €
Coût global des travaux	4 248 807,80 € et 37 939,63 € (Fnct)	5 098 569,36 € et 45 527,56 € (Fnct)
<u>Equipements</u>		
Foncier	300 000 €	300 000 € (sans tva)
TOTAL	4 548 807,80 €	5 398 569,36 €

APPROUVE

Le plan de financement actualisé à ce jour :

	Financement	Montant Subventions / Emprunt / Autofinancement	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
	DSIL	400 000 €		07/10/20	7,41 %
	Conseil Départemental	1 079 714 €	Dossier à déposer fin 2020		20,00 %
	FCTVA	627 277 €	N+1 pour chaque phasage de travaux		11,62 %
	CARSAT	892 000 € Emprunt Prêt Taux 0 (ou PAI national)		Dossier inscrit à la programmation 2021	16,52%
	Etablissement bancaire	1 500 000 € Emprunt simulation taux à 0,8%	2022		27,79%
	Fonds propres autofinancement	899 578,36 €	2022		16,66%
	TOTAL	5 398 569,36 €			100,00%

SOLLICITE

Le soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 1 079 714 euros.

DIT

Que les dépenses et les recettes de cette opération sont imputées au budget principal de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

8. Cession de véhicules par une mise aux enchères sur la plateforme Webenchères.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à procéder à la vente des biens réformés (véhicules) au prix de la dernière enchère, selon le détail et le montant indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

M. le Maire ou son représentant à accomplir et signer tous les actes subséquents.

DIT

Que les recettes seront affectées au budget principal de la Ville.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

9. Intégration au patrimoine de la Ville de deux véhicules donnés par la Métro.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

ACCEPTE

La rétrocession des camions immatriculés DZ 765 XE et DZ 788 XE au 1^{er} janvier 2020.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

- 10. Signature de l'avenant de transfert n°2 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des missions de diagnostics techniques et contrôles réglementaires sur les sites et bâtiments communaux - Lot n°1 : Repérage amiante : autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant de transfert n°2 correspondant.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La substitution de SOCOTEC CONSTRUCTION, titulaire du marché, par SOCOTEC DIAGNOSTIC, nouveau titulaire, suite à une nouvelle réorganisation de la société SOCOTEC Construction, qui transfère sa branche complète et autonome «Diagnostic» au bénéfice de la société SOCOTEC Diagnostic (SIREN : 479 076 838),

AUTORISE

M. le Maire à signer avec la société SOCOTEC Diagnostic sise 21 route d'Albert à Avesnes-les-Bapaume (62450) l'avenant de transfert n°2 au lot n°1 «Repérage amiante».

DIT

Que cette opération aura pour conséquence une substitution du tiers du marché visé, ainsi qu'une modification de la facturation et du paiement des prestations dudit marché : les factures seront émises par SOCOTEC Diagnostic et les paiements se feront entre les mains de cette dernière.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

- 11. Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité avec les communes d'Echirolles, coordonnateur du groupement, Fontaine, le Pont-de-Claix, Sassenage, Champ sur Drac, Seyssins, Seyssinet-Pariset, le SIRD, le SIRLYSAG, la Commission Syndicale des Moulins de Villancourt et les CCAS de Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Seyssinet Pariset : désignation des nouveaux représentants à la CAO du groupement.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DESIGNE

Les représentants titulaires de la ville de Saint-Martin-d'Hères, auprès de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité comme suit :

- titulaire : M. Jérôme RUBES
- suppléant : M. Christophe BRESSON.

AUTORISE

Par anticipation M. le Maire à signer les marchés subséquents issus de l'accord cadre du groupement de commandes et ce sans distinction de procédure ou de montants pour les dépenses inscrites au budget et au budget annexe du cinéma.

*Adoptée à la majorité : 31 voix pour
6 abstention(s)*

- 12. Occupation du domaine public : fixation des tarifs pour l'année 2021.**

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

FIXE

La tarification de l'occupation du domaine public pour l'année 2021 comme suit :

Cirques sans animaux et spectacle		
Forfait journalier		52,40 €
Vente de fleurs		
Forfait journalier		28,70 €
Vente aux déballage		
Surface inférieure à 50 m²	Tarif journalier au m²	0,70 €
Surface entre 50 et 300 m²	Tarif journalier au m²	0,90 €
Surface supérieur à 300 m²	Tarif journalier au m²	1,20 €
Restauration rapide		
Occupation du domaine public restauration rapide avenue Marcel Cachin	Forfait hebdomadaire	32,90 €
Occupation du domaine public restauration rapide avenue Gabriel Péri	Forfait hebdomadaire	36,00 €
Food Truck	Forfait journalier	30,90 €
Bornes électriques	Forfait hebdomadaire	8,30 €
Emplacements marchés de détails		
Abonnés	Tarif au ML/jour	0,80 €
Abonnés plusieurs marchés	Tarif au ML/jour	0,70 €
Primeurs	Tarif au m²/trimestre	1,80 €
Passagers	Tarif au ML/jour	1,10 €
Bornes électriques	Forfait journalier	2,25 €
<i>Imputation : budget Ville/Règlement 7336/020 REGLEMENT.</i>		
Tournage de films		
Tournage en journée	Tarif journalier	505,00 €
Tournage entre 20h et 8h et dimanche ou jours fériés	Supplément	505,00 €
Utilisation d'équipements particuliers (salles, parcs, équipements spécifiques...)	Supplément	505,00 €
<i>Imputation : budget Ville/Règlement 70323/020 REGLEMENT.</i>		
Transport de fonds		
Redevance transport de fonds pour permis de stationnement sans emprise au sol	Forfait annuel par emplacement	2231 €
<i>Imputation : budget Ville/Règlement 7338/020 REGLEMENT.</i>		

Occupations du domaine public à vocation commerciale		
Installation de mobilier (terrasses, mobilier, stores, ...)	Tarif annuel au m²	10,30 €

Occupations du domaine public à vocation commerciale		
Terrasse en plastique recyclé	Tarif annuel au m²	32,90 €
Manifestation commerciale : tonnelle, stand, véhicule...	Forfait journalier	15,00 €
<i>Imputation : budget Ville/Règlement 70323/REGLEMENT.</i>		
Droits de stationnement taxis		
Tarif mensuel		8,90 €
<i>Imputation : budget Ville/Règlement 70321/020 REGLEMENT.</i>		
Tarifs des droits de voirie		
1. Instruction de toute demande de permission d'occupation du domaine public pour des travaux	Forfait	18,50 €
2. Occupation du domaine public avec un échafaudage mobile ou fixe	Forfait journalier	1,50 €
3. Occupation du domaine public par une benne ou un dépôt de matériaux	Forfait journalier par benne/dépôt	7,40 €
4. Occupation du domaine public par la pose d'une clôture provisoire	Forfait journalier	7,40 €
<i>Imputation : budget Ville 7338/822/AMVOIR</i>		

DIT

Que les occupations du domaine public référencées aux 2, 3 et 4, effectuées sans autorisation donneront lieu à une majoration des tarifs correspondants de 100 %. Cette redevance sera appliquée d'office à la première constatation en sus de l'application du tarif de l'article 1 concernant l'instruction de la demande.

Ces mesures ne pourront en aucun cas être considérées comme entraînant autorisation et indépendamment de la taxation d'office, des sanctions pourront être prises par ailleurs, ordonnant l'enlèvement des installations non réglementaires et des procès-verbaux d'infraction seront dressés.

Que les associations à but non lucratif concourant à la satisfaction de l'intérêt général seront exonérées de redevance d'occupation du domaine public.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

- 13. Installation de chaufferies aux granulés bois au centre de loisirs du Mûrier ainsi qu'au centre de nature Guy Mocquet. Demande de soutien financier auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Bois-Energie » et auprès de Grenoble-Alpes Métropole par délégation de l'ADEME dans le cadre du « Fonds Chaleur Territorial ».**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

Les dossiers de demande de financement pour le remplacement des chaudières fioul par des chaufferies aux granulés bois au centre de loisirs du Mûrier ainsi qu'au centre de nature Guy Mocquet.

SOLLICITE

Une participation financière estimée au taux maximum de 40 % de l'assiette éligible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et une participation financière estimée à 52 040 euros auprès de Grenoble-Alpes Métropole.

DIT

Que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal de la ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

14. ZAC Neyrpic – Entrée Domaine Universitaire : autorisation donnée à M. Le Maire de signer une convention de participation avec la clinique Belledonne.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention de participation tripartite entre la commune, l'aménageur Territoires 38 et la Clinique Belledonne.

DIT

Que conformément à l'article 13 de la convention, le constructeur versera le montant de sa participation directement à la Société d'Economie Mixte Territoires 38.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

15. Secteur Marceau LEYSSIEUX - Vente d'un terrain de 946 m2, cadastré BM 302 et 303 : autorisation donnée à M. le Maire de signer tout document et acte notarié concrétisant la présente vente.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La vente à Alpes Isère Habitat du terrain situé 19 rue Marceau Leyssieux et cadastré BM 302 et 303 et ce afin de permettre la réalisation d'un projet de construction de 11 logements locatifs sociaux.

DIT

Que cette cession interviendra au prix de 106 050 €.

Que les frais liés à cette cession seront à la charge d'Alpes Isère Habitat.

Que la recette liée à ce dossier sera imputée sur le budget principal de la ville.

AUTORISE

Alpes Isère Habitat à déposer un permis de construire et à réaliser sur le terrain des études et travaux préparatoire au projet.

M. le Maire à signer tout document et acte notarié concrétisant la présente cession.

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

16. Lutte Contre les Discriminations : présentation de la mise à jour 2020 - 2021 du rapport sur la situation en matière d'égalité Femme/ Homme au sein de la collectivité.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité Femme/Homme – mise à jour 2020 – 2021.

17. Convention réglementant l'entretien des espaces extérieurs de certains bâtiments appartenant à Alpes Isère Habitat (ex-OPAC 38) : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention entre la Ville et AIH.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention relative à l'entretien des espaces extérieurs de ces logements entre Alpes Isère Habitat et la ville de Saint-Martin-d'Hères qui prendra effet à partir du 15 décembre 2020 pour un an.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT

Que la convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 15 décembre 2020 avec reconduction expresse.

Que la recette sera imputée sur le budget général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

18. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association « APASE, association pour la promotion de l'action socio-éducative ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant 1 à la convention à intervenir avec l'Association «APASE» portant sur la mise à disposition de locaux.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant 1 avec l'Association «APASE».

DIT

Que l'Association «APASE» disposera des locaux aux conditions stipulées dans la convention.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

19. Affectation d'une subvention aux écoles du premier degré pour l'année scolaire 2020/2021.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

D'affecter la subvention aux écoles pour l'année scolaire 2020-2021 calculée en fonction du nombre réel

d'élèves constaté à la rentrée de septembre 2020 (5 €/élève).

Ecoles	Effectifs réels 2020/2021	A VERSER
Gabriel Péri mat.	124	620,00 €
Gabriel Péri élém.	194	970,00 €
V. Couturier mat.	97	485,00 €
V. Couturier élém.	170	850,00 €
Paul Langevin mat.	114	570,00 €
Paul Langevin élém.	174	870,00 €
Saint Just primaire	91	455,00 €
Joliot Curie mat.	116	580,00 €
Joliot Curie élém.	154	770,00 €
Voltaire mat.	72	360,00 €
Voltaire élém.	215	1 075,00 €
Henri Barbusse mat.	127	635,00 €
Henri Barbusse élém.	177	885,00 €
Romain Rolland mat.	94	470,00 €
Romain Rolland élém.	158	790,00 €
Condorcet mat.	82	410,00 €
Condorcet élém.	169	845,00 €
Paul Eluard mat.	82	410,00 €
Paul Eluard élém.	131	655,00 €
Paul Bert mat.	80	400,00 €
Paul Bert élém.	123	615,00 €
A. Croizat primaire	119	595,00 €
Jeanne Labourbe mat.	61	305,00 €
TOTAL	2924	14 620,00 €

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

20. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire d' Echirolles pour l' année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE

La signature de la convention de participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire d'Echirolles pour l'année scolaire 2018/2019, pour un montant de 1991,88€.

AUTORISE,

Le Maire à signer la dite convention.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

21. Ajout d'une tarification "pique nique" pour l'activité restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DECIDE

De définir un tarif « pique-nique » à hauteur de 50% du tarif habituel de restauration scolaire, le jour où il est demandé à la famille d'apporter un pique nique.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

22. Affectation de subvention 2020 à l'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT, association sous contrat triennal d'objectifs et de moyens dans le cadre du pacte sportif.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

L'affectation du versement de la subvention forfaitaire 2020, à l'association OFFICE MUNICIPAL DU SPORT, pour un montant de 40 000 €.

Il est conditionné par la production des pièces administratives et comptables demandées lors de l'instruction du dossier.

DIT

Que la dépense correspondante est imputée au budget 2020 (6574/40/SPOINS).

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la Charte Conventionnelle Pluriannuelle, d'Objectifs et de Financement dans le cadre de la politique de la ville entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Isère, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 pour le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « La Boîte à Jeu ».

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La Charte Conventionnelle Pluriannuelle, d'Objectifs et de Financement dans le cadre de la politique de la Ville pour le LAEP « La Boîte à Jeu ».

AUTORISE

Le Maire à signer la dite Charte Conventionnelle.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

24. Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la CAF de l'Isère pour les accueils de loisirs extra scolaires de la ville de Saint-Martin-d'Hères, permettant l'obtention d'une bonification exceptionnelle pour soutenir le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir avec la CAF de l'Isère pour les accueils de loisirs extrascolaires de la ville de Saint-Martin-d'Hères, permettant l'obtention d'une bonification exceptionnelle pour soutenir le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

AUTORISE

Le Maire crée et supprime des postes.

Du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, la commune sera imputée sur le budget de la Ville.

DEMANDE

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**BUDGET VILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

Filière administrative

DGAST - DSPP Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027
DGAS Solidarités Insertion Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades, indices bruts 348 à 548
DGAS Population - DEEJ Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades, indices bruts 348 à 548
DGAS Ressources Espace passerelle Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs – tous grades, indices bruts 372 à 707 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades, indices bruts 348 à 548	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586
DGAST Restauration / Entretien Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027
DGAS Ressources Finances et DRH Evolution des organisations suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste (emploi fonctionnel de DGA des communes de 20000 à 40000 habitants), indices bruts 581 à 977 4 postes relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027
DGAS Ressources – DRH Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Gestion de la masse salariale Données et statistiques RH Outils d'aide au pilotage	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027

Encadrement d'un secteur		
DGAS DUCC – DAJARE Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Réfèrent juridique du service pour les élections et les affaires générales - Organisation, des secteurs Cartes d'identité et passeports ; affaires générales ; élections. Encadrement des secteurs « courrier » et « accueil central » - Encadrement en lien fonctionnel de l'équipe démarches citoyennes - Administration des progiciels métiers et des supports techniques des activités du secteur	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027
DGAS Ressources – Commande publique Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Gestion administrative et juridique des procédures de passation - Participation à la mise en place d'une politique d'achat optimisée	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707
DGAS Ressources – Finances Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs – tous grades, indices bruts 348 à 548	
DGAS DUCC – DAC Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027
DGAS DUCC – Habitat Recrutement	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs – tous grades, indices bruts 372 à 707	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027
DGAS Population – petite Enfance Evolution suite CAP 2020	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Attachés - tous grades, indices bruts 441 à 1027	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des cadres de santé – grade cadre de santé de 1ère classe, indices bruts 577 à 822

Filière technique

DGAST – Entretien urbain Evolution de l'organisation suite CT du 15 juin 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens – grade technicien, indices bruts 372 à 597
DGAST – DIL – Cuisine centrale Recrutement	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques - tous grades, indices bruts 348 à 548	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise – tous grades, indices bruts 355 à 586

Filière sportive

DGAS Population DSJEVA – Sports Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020		Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des Conseillers territoriaux des APS, indices bruts 441 à 985
--	--	---

Filière culturelle

DGAS DUCC – DAC – Médiathèque Evolution de l'organisation suite CT du 28 septembre 2020	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des agents sociaux – tous grades, indices bruts 348 à 548	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine – tous grades, indices bruts 348 à 548
Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Médiation culturelle et bibliothéconomie : livres, multimédia et ressources numériques - Accueil des usagers de la médiathèque – Participa-tion à la vie du service	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques – tous grades, indices bruts 372 à 707	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques – tous grades, indices bruts 372 à 707

Filière médico sociale

DGAS Population Petite Enfance Emplois qui peuvent être pourvus sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Coordination éducative en direction des enfants et de leurs familles - Coordination éducative au sein de la structure et à l'extérieur de la structure - Coordination sociale	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants – tous grades, indices bruts 404 à 736	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants – tous grades, indices bruts 404 à 736
DGAS – Population – Petite Enfance Emploi qui peut être pourvu sur le fondement de l'article 3-3-2° Fonctions : Adjoint(e) au responsable de structure – Conduite des procédures d'hygiène	Création : 1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices – tous grades, indices bruts 480 à 782 ou relevant du cadre d'emplois des infirmier(ères) – tous grades, indices bruts 441 à 747 ou relevant du cadre d'emplois des sage-femme– tous grades, indices bruts 510 à 985	Suppression : 1 poste relevant du cadre d'emplois des puéricultrices – grade puéricultrice de classe normale, indices bruts 480 à 665

*Adoptée à la majorité : 34 voix pour
3 abstention(s)*

26. Convention de mise à disposition de fonctionnaires entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association dénommée "SAINT-MARTIN-D'HERES FOOTBALL CLUB" (SMH F.C.).

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux à temps non complet (50%) entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association Saint-Martin-d'Hères Football Club pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

Adoptée à l'unanimité (37 voix)

**Signature de CHERAA Brahim secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 23 novembre 2020 :**